

WIKIPÉDIA

Armistice du 22 juin 1940

L'**armistice du 22 juin 1940** est une convention signée en forêt de Compiègne entre le représentant du Troisième Reich allemand et celui du gouvernement français de Philippe Pétain afin de mettre fin aux hostilités ouvertes par la déclaration de guerre de la France envers l'Allemagne le 3 septembre 1939, marquées notamment par la bataille de France déclenchée le 10 mai 1940.

L'armistice¹ établit les conditions de l'occupation par l'Allemagne de la France, le sort des personnes capturées, déplacées ou occupées, la neutralisation des forces françaises, et le paiement de compensations économiques à l'Allemagne. Du point de vue territorial, il résulte de la convention (en particulier en ses articles 2 et 3)² que la France métropolitaine est divisée en deux parties par une ligne de démarcation, la zone occupée par l'Armée allemande et la zone dite « libre »³. La souveraineté française s'exerce sur l'ensemble du territoire^{2,3}, y compris la zone occupée et l'Empire³ qui demeurent sous l'autorité du nouveau gouvernement français. Dans la zone occupée, on distinguera par la suite le Nord (deux départements, le Nord et le Pas-de-Calais) qui est rattaché au gouvernorat militaire allemand en Belgique, la « zone réservée » de l'Alsace-Moselle à l'est, la « zone interdite » le long des côtes de la Manche et de l'Atlantique³ et la (petite) zone d'occupation italienne avant fin 1942.

L'entrée en application de cet armistice ne doit se faire qu'après la signature de celui entre l'Italie et la France, signé le 24 juin à 18 h 35. Le cessez-le-feu entre en vigueur six heures après, soit à 0 h 35 le 25 juin 1940⁴.



Le 21 juin 1940, après avoir abattu un mur du musée abritant le wagon de l'Armistice depuis 1927, les soldats allemands extraient la voiture pour l'amener à son emplacement du 11 novembre 1918, en prévision du passage de Hitler.



Hitler (la main au côté), accompagné de hauts dignitaires nazis et de ses généraux, regardant la statue du maréchal Foch avant d'entrer dans la voiture pour le début des négociations de l'armistice, signé le lendemain en son absence.

Sommaire

Les délégations

La discussion des clauses

Les motivations de Hitler

Les conditions

La question de la flotte française

L'armistice du 24 juin avec l'Italie

Accusations du général de Gaulle

Notes et références

Notes

Références

Bibliographie

Ouvrages historiques

Article

Document en ligne

Voir aussi

Articles connexes

Liens externes

Les délégations

Adolf Hitler exige que l'armistice soit signé au même endroit que l'Armistice de 1918, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne. Il fait sortir le wagon de l'Armistice, qui avait servi à signer celui de 1918, du bâtiment qui l'abrite, et le fait placer à une centaine de mètres de là, à l'emplacement exact où il se trouvait le 11 novembre 1918, afin d'y organiser la cérémonie de revanche sur la Première Guerre mondiale⁵ (le wagon sera ensuite convoyé à Berlin). Le 21 juin, lors de la journée inaugurale des négociations, les Allemands sont représentés par Adolf Hitler et le général Wilhelm Keitel, chargé des négociations³ en tant que chef du Haut Commandement de l'Armée allemande^{N 1,5}.

Plusieurs hauts dignitaires de l'Armée allemande et du régime nazi assistent à la cérémonie : Rudolf Hess, Hermann Göring, Joachim von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich, l'amiral Raeder, commandant en chef de la Kriegsmarine et le général von Brauchitsch, commandant en chef de la Heer, l'Armée de terre allemande^{6,5}.

La délégation française est présidée par le général Huntziger et comprend le général d'aviation Bergeret, le vice-amiral Le Luc et l'ambassadeur Léon Noël⁵.

Après la cérémonie militaire, les délégations prennent place dans la voiture et Hitler donne la parole à Keitel qui



Le 21 juin, Ribbentrop, Keitel (de profil), Göring, Hess, Hitler, Raeder (caché par Hitler) et Brauchitsch, devant le wagon de l'Armistice.



Le 21 juin 1940, Ribbentrop, Hitler, Göring (de dos), Raeder (caché), Brauchitsch (caché) et Hess (de dos), photographiés sous un autre angle pour le magazine américain *Life*.

prononce un discours⁵. Puis le texte des conditions d'armistice est remis aux Français et les Allemands, à l'exception de Keitel et de l'interprète Schmidt, quittent les lieux⁵. Le général Jodl rejoint alors les délégués avec quelques officiers⁵.

La discussion des clauses

Avant son départ pour Rethondes, le général Huntziger, chef de la délégation française, est reçu par Pétain en présence de membres du gouvernement : le nouveau ministre de la Défense, le général Weygand et le ministre des Affaires étrangères, Paul Baudouin⁷ ; au cours de cet entretien, le chef du Gouvernement fait part de ses « instructions formelles » qui sont de « [...] rompre immédiatement la négociation si l'Allemagne exige *premièrement* la remise totale ou partielle de la flotte, *deuxièmement* l'occupation de la métropole, ou *troisièmement* l'occupation d'une partie quelconque de l'empire colonial⁷. »

Parallèlement, les services du ministère des Affaires étrangères rédigent une note : « Liste succincte des concessions qui ne pourraient être faites sans porter atteinte à l'honneur⁷ » ; aux trois points indiqués par Pétain, s'ajoutent la livraison de l'aviation et la sauvegarde des institutions de la France et sur l'intégrité du territoire il est précisé que cela concerne particulièrement l'Alsace-Lorraine et la Corse⁷.

Ayant pris connaissance des conditions d'armistice édictées par les Allemands, Huntziger en rend compte à Weygand, le 21 juin à 20 heures, au cours d'un long entretien téléphonique — conversation écoutée par les Allemands — où il dicte le texte intégral de la convention, aussitôt transmise au Conseil de ministres réuni à Bordeaux⁸.

La délégation française considère que les conditions qui sont imposées à la France par l'Allemagne, bien que dures, sont toutefois acceptables car elle garde sa flotte⁸ et ses colonies — conformément aux souhaits de Pétain — et n'est pas entièrement occupée⁹. En fait, au moment de la signature de l'armistice, les Allemands n'exigent aucune des trois conditions qui, selon les instructions de Pétain, auraient été susceptibles de provoquer la rupture des négociations¹⁰ : « En effet, le territoire ne serait pas occupé dans sa totalité puisqu'une ligne de démarcation définirait la délimitation de la zone sous contrôle allemand [...]. Mais au cours des négociations, cette ligne ne fut pas présentée comme intangible [...]¹⁰. ». La flotte serait simplement désarmée et la question de l'Empire ne fut pas l'objet de ces négociations¹⁰.

Lors des pourparlers qui se déroulent toute la journée du 22, entrecoupés de nouvelles communications téléphoniques entre Huntziger et Weygand, la délégation française obtient néanmoins¹¹ deux modifications : l'article 5 sur la livraison



Keitel (à gauche) devant le wagon de l'Armistice.



Signature de l'armistice. À gauche le général Keitel, à droite, la délégation française avec le général Huntziger entouré du général d'aviation Bergeret et du vice-amiral Le Luc (de profil, à droite).

des avions militaires et l'article 17 sur les transferts de valeurs et de stocks, sont amendés¹¹. Les Allemands refusent toute autre concession, en dépit des protestations françaises, en particulier sur l'article 19 concernant le droit d'asile et sur l'Italie (la France n'ayant pas été vaincue dans les Alpes)¹². À la suite de l'ultimatum du général Keitel, chef de la délégation allemande, Huntziger reçoit l'ordre depuis Bordeaux de signer l'armistice¹².

Après ces deux jours de discussion, l'armistice est donc signé le 22 juin à 18 h 36² par les généraux Keitel et Huntziger^{6,8}.

Les motivations de Hitler

Les conditions de l'armistice sont motivées par les préoccupations d'Adolf Hitler à cette époque : il faut bien sûr empêcher de façon durable que la France ne redevienne une grande puissance militaire, mais à court terme, il faut veiller à ce que sa flotte et l'aviation ne rejoignent pas le Royaume-Uni³, qui reste le dernier pays à vaincre ou à séduire, car un accord de paix avec le Royaume-Uni reste souhaité en cette fin du mois de juin. Enfin, il ne faut froisser ni l'allié italien³, ni le potentiel allié espagnol. Hitler a rencontré Mussolini le 18 juin à Munich¹³ pour le convaincre de s'en tenir à ses vues¹³ : le Duce voulait s'emparer de la flotte et de l'aviation françaises, occuper la France jusqu'au Rhône, annexer Nice, la Savoie, la Corse, la Tunisie, la Côte française des Somalis, les villes d'Alger, d'Oran et de Casablanca, ce qui n'entrait pas dans les plans de Hitler qui considérait ces prétentions démesurées et de nature à compromettre la signature de l'armistice^{13,3}. Ce sont toutes ces considérations complexes qui vont déterminer le contenu de la convention d'armistice.

Les conditions

La convention est un texte bref de vingt-quatre articles, qui contient notamment les clauses suivantes² :

- les prisonniers de guerre (plus de 1,5 million d'hommes) restent en captivité jusqu'à la signature d'un accord de paix ;
- la moitié nord, ainsi que la côte atlantique, passent sous occupation allemande : c'est la zone occupée, qui couvre à peu près les trois cinquièmes du territoire. Le reste constitue la « zone libre », c'est-à-dire non occupée, regroupée essentiellement au sud de la Loire. Les deux zones sont séparées par la ligne de démarcation ;
- la France doit pourvoir à l'entretien de l'armée d'occupation. Il s'avéra que le montant de ces indemnités allait être fixé de façon quasi-discrétionnaire par les Allemands, et leur montant s'élèvera, en moyenne, à 400 millions de francs par jour ;



Le général Huntziger signe l'armistice pour la France.



Le correspondant de guerre de CBS, William L. Shirer (à gauche sur le banc), frappant le texte d'un reportage sur la négociation ou la signature de l'armistice. Le bâtiment à l'arrière-plan est le musée dans lequel se trouvait le wagon de 1918, avant que sa sortie en plein air n'en soit demandée par Hitler pour abriter les négociations et la signature du nouvel armistice.

- dans la zone libre, l'Armée française est limitée à 100 000 hommes et les troupes sont désarmées ;
- la souveraineté française s'exerce sur l'ensemble du territoire, y compris la zone occupée, l'Alsace et le département de la Moselle, mais dans la zone occupée, il est stipulé que l'Allemagne exerce « les droits de la puissance occupante² », ce qui implique que l'administration collabore avec elle d'une « manière correcte² » ;
- l'Empire colonial français reste également sous l'autorité du Gouvernement français ;
- les bâtiments de guerre rejoignent leur port d'attache du temps de paix, comme Cherbourg, Brest et Lorient qui se trouvaient en zone occupée (« La désignation de ces ports sera faite d'après les ports d'attache des navires en temps de paix ») ;
- la France doit livrer les réfugiés politiques allemands ou autrichiens présents sur son sol.

La dernière condition (article 19 : la France doit livrer les réfugiés politiques allemands ou autrichiens présents sur son sol) est généralement considérée comme « contraire à l'honneur³ », en tout premier lieu par la délégation française à Rethondes³.

La question de la flotte française

Le choix de Hitler de laisser à la France vaincue sa souveraineté et son empire^{13,3} peut paraître aujourd'hui surprenant. À l'époque, dans une lettre au Duce et lors de la réunion du 18 juin à Munich, Hitler a justifié ce choix (ainsi que celui de maintenir une zone non occupée) par le souci de ne pas pousser la France et sa puissante flotte à continuer la guerre à partir de ses colonies^{13,3,14}. La Marine allemande n'était pas en mesure de conquérir le vaste empire colonial outre-Méditerranée, et l'envoi de troupes dans des contrées éloignées n'entrait pas dans la stratégie de Hitler¹³. Dans les faits, à l'exception de l'Afrique-Équatoriale française et de la Nouvelle-Calédonie, les colonies françaises ne se rallient ni à de Gaulle ni aux Alliés dans les mois qui suivent l'armistice, malgré la bataille de Dakar.

De son côté, Churchill, face au risque insupportable de voir la flotte française rejoindre ses ports d'attache maintenant occupés par l'ennemi conformément aux conventions d'armistice, envoie le 3 juillet 1940 une force navale britannique, commandée par l'amiral Somerville, sommer l'escadre française de Mers el-Kébir de se joindre à elle, de se saborder, ou de rejoindre les Antilles françaises. L'amiral français Gensoul, en l'absence de tout moyen d'établir le contact avec le gouvernement français, est contraint pour l'honneur de sa patrie de rejeter l'ultimatum. Il s'ensuit un combat naval, au cours duquel le courage de la flotte française qui se bat dans une position bien délicate permet à quelques navires de s'échapper malgré de grosses pertes : le cuirassé *Bretagne* est coulé ; un second, le *Provence*, ainsi que le croiseur de bataille *Dunkerque* et le contre-torpilleur *Mogador*, sont mis hors de combat ; le tout cause la mort de 1 297 marins français.

L'amiral Darlan avait, par avance, refusé de diriger vers les ports occupés les unités qui y avaient leur base. Il ordonna à la totalité de la flotte de se replier en Afrique du Nord. L'attaque de Mers el-Kébir l'incita à la baser à Toulon dès la fin de



La France coupée en différentes zones : zone libre, zone occupée, départements de l'Est annexés au Reich et départements du Nord rattachés au commandement militaire de Bruxelles.

l'année 1940.

L'armistice du 24 juin avec l'Italie

L'Italie, bien que revendiquant, entre autres, l'ancien comté de Nice et la Savoie, dont elle n'est pas parvenue à s'emparer, doit se contenter de la zone d'occupation de Menton (Alpes-Maritimes). Les autres territoires revendiqués, depuis la frontière franco-italienne jusqu'au Rhône ainsi que la Corse, ne seront occupés par l'Armée italienne qu'ultérieurement, le 11 novembre 1942, lors de l'invasion de la zone antérieurement non occupée.

Le règlement du conflit avec l'Italie fasciste fait l'objet d'un autre armistice signé le 24 juin 1940.

Accusations du général de Gaulle

Le général de Gaulle reprocha à Pétain le principe même de l'armistice, qui livrait la France pieds et poings liés au Reich. Dans son appel du 18 Juin, de Gaulle avertit les Français que « [...] cette guerre ne se limite pas au territoire de notre pays ; cette guerre est une guerre mondiale » et pense, à juste titre, que les États-Unis vont entrer en guerre et que les ressources cumulées des Empires français et britannique permettront de vaincre l'Allemagne.

Notes et références

Notes

- Keitel occupe le poste de *Chef des Oberkommandos der Wehrmacht (OKW)* depuis 1938. Au cours du mois qui suit la campagne de France, le 19 juillet 1940, il est nommé *Generalfeldmarschall*, comme onze autres généraux, dont Brauchitsch, également présent à Rethondes.

Références

- Ministère des Affaires étrangères - Commission de publication des documents diplomatiques français, *Documents diplomatiques français - 1940 - Les armistices de juin 1940*, vol. 3 de *Documents diplomatiques français - 1939-1944*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003, 197 p. (ISBN 978-90-5201-181-3, lire en ligne (<https://books.google.com/books?id=ycyj1lv3ixIC&printsec=frontcover>)).
- Convention d'armistice.
- Miquel 1986, p. 153-154.




Désormais aux couleurs du III^e Reich, le « monument aux Alsaciens-Lorrains » à la gloire des libérateurs de 1918, détruit comme l'ensemble du site (sauf la statue de Foch) peu après la signature de l'armistice.

4. Mary et al. 2003, p. 221.
5. Jäckel 1968, p. 60-63.
6. Musée de la clairière de l'Armistice.
7. Ferro 1987, p. 97-98.
8. Jäckel 1968, p. 63-65.
9. Ferro 2013, p. 99.
10. Ferro 1987, p. 99.
11. Jäckel 1968, p. 64.
12. Jäckel 1968, p. 64-65.
13. Jäckel 1968, p. 55-58.
14. (de) Christoph Raichle, *Hitler als Symbolpolitiker*, Stuttgart, Kohlhammer Verlag, 2014, 473 p. (ISBN 978-3-17-025193-9, lire en ligne (<https://books.google.com/books?id=usjxDAAAQBAJ&pg=PAPT361>)), p. 361.

Bibliographie

Ouvrages historiques

 : document utilisé comme source pour la rédaction de cet article.

- Marc Ferro, *Pétain*, Paris, Fayard, 1987 (réimpr. 2008), 789 p. (ISBN 978-2-213-01833-1). 
- Marc Ferro (avec la participation de Serge de Sampigny), *Pétain en vérité*, Paris, Tallandier, 2013, 303 p. (ISBN 979-10-210-0130-5). 
- Eberhard Jäckel (trad. de l'allemand par Denise Meunier, préf. Alfred Grosser), *La France dans l'Europe de Hitler* [« Frankreich in Hitlers Europa - Die deutsche Frankreichpolitik im Zweiten Weltkrieg »], Paris, Fayard, coll. « Les grandes études contemporaines », 1968 (1^{re} éd. Deutsche Verlag-Anstalt GmbH, Stuttgart, 1966), 554 p. (ASIN B0045C48VG (<http://www.amazon.fr/s/?url=search-alias&lang=fr&field-keywords=B0045C48VG>)). 
- Jean-Yves Mary, Alain Hohnadel et Jacques Sicard, *Hommes et ouvrages de la ligne Maginot*, t. 3 : *Le destin tragique de la ligne Maginot*, Paris, Éditions Histoire & collections, coll. « L'Encyclopédie de l'Armée française » (n^o 2), 1^{er} juin 2003, 246 p. (ISBN 2913903886). 
- Pierre Miquel, *La Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 24 septembre 1986 (réimpr. Paris, Club France Loisirs, 1987), 651 p. (ISBN 2213018227, 978-2213018225 et 2-7242-3370-0). 

Article

- Françoise Berger, « L'armistice de 1940 : négociations et conséquences », *Revue de la société des amis du musée de l'Armée*, n^o 140, 2011, p. 57-65 (lire en ligne (http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/69/31/49/PDF/FBerger_Armistices_revue-Musee-Armees_HAL.pdf) [PDF]).

Document en ligne

- « Convention d'armistice - Texte de l'armistice signé à Rethondes le 22 juin 1940 » (<http://mjp.univ-perp.fr/france/1940armistice.htm>), sur *mjp.univ-perp.fr*, [université de Perpignan](#) (consulté le 24 mai 2015).

Voir aussi

Articles connexes

- [Seconde Guerre mondiale](#)
- [Bataille de la vallée du Rhône \(1940\)](#)
- [Défense de la Loire](#)
- [Bataille des Alpes](#)
- [Régime de Vichy](#)
- [Wagon de l'Armistice](#)
- [Clairière de l'Armistice](#)
- [Commission allemande d'armistice](#)

Liens externes

- [22 juin 1940 à Rethondes, signature de l'armistice franco-allemand, Office français d'informations cinématographiques, archives de l'Ina](#) (<http://www.ina.fr/video/I00007864/22-juin-40-a-rethondes-signature-de-l-armistice-franco-allemand-video.html>).

Sur les autres projets Wikimedia :

L'armistice du 22 juin 1940
(https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:Compi%C3%A8gne_armistice_1940?uselang=fr),
sur Wikimedia Commons

Convention d'armistice du 22 juin 1940,
sur Wikisource

Ce document provient de « https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Armistice_du_22_juin_1940&oldid=148422365 ».

La dernière modification de cette page a été faite le 13 mai 2018 à 20:32.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous [licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions](#) ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. [Voyez les conditions d'utilisation](#) pour plus de détails, ainsi que les [crédits graphiques](#). En cas de réutilisation des textes de cette page, [voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence](#).

Wikipedia® est une marque déposée de la [Wikimedia Foundation, Inc.](#), organisation de bienfaisance régie par le [paragraphe 501\(c\)\(3\)](#) du code fiscal des États-Unis.